

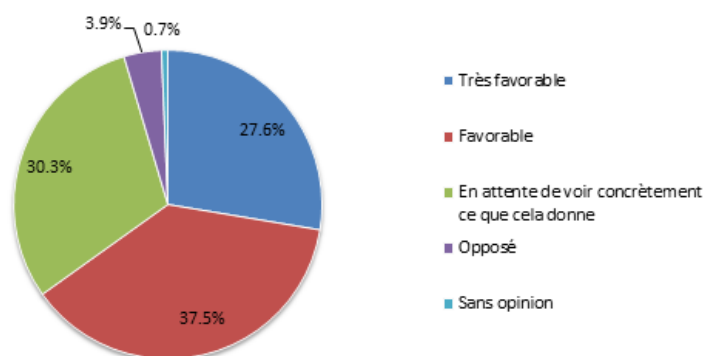
Sondage en ligne des médecins concernant la Cybersanté

Courant mars et avril 2016, le SCSP, par le biais et en étroite collaboration et avec la Société neuchâtoise de médecine (SNM) et l'Association Médecins de Famille et de l'Enfance Neuchâtel (MFE), a lancé en sondage en ligne directement auprès des médecins, considérant que leurs besoins et leurs ressources méritaient une attention particulière vu la fonction charnière qu'ils occupent dans le système de santé, mais aussi tenant compte de leur diversité.

Le sondage comprenait 19 questions, portant sur les cinq aspects suivants: A) Caractéristiques du médecin ; B) Impressions générales sur la cybersanté ; C) Echanges d'information entre acteurs de la santé ; D) Utilisations d'ordinateurs dans votre lieu de pratique principal ; E) Pour les médecins en cabinet (privé ou de groupe): Acquisition et mise en oeuvre d'un dossier patient informatisé (DPI). Au total 152 médecins ont répondu au sondage. Le taux de participation a été de 38%. Ce taux diminue régulièrement de la première à la dernière question en raison de ceux qui quittent le sondage en cours de route.

Voici les principaux résultats obtenus :

La majorité des médecins ayant participé au sondage se dit « favorable » ou « très favorable » vis-à-vis des objectifs énoncés de la cybersanté (au total 65.1%).



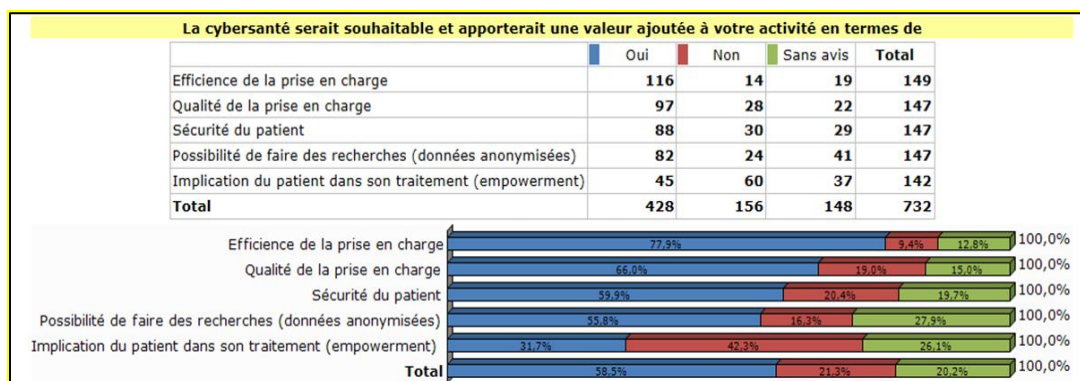
L'opinion sur les objectifs de la cybersanté énoncés semble homogène, quel que soit le type de pratique. Le nombre de médecins indiquant être « opposé » aux objectifs généraux de la cybersanté est faible (3,7, soit 6 médecins).

L'âge semble influencer l'opinion des médecins vis-à-vis des objectifs de la cybersanté, ainsi les moins de 51 ans se disent plus (très) favorables (au total près de 80%).

Les médecins soulignent le fait que la possibilité de garantir des systèmes « **rapides, faciles d'accès, efficaces, sécurés et simples** » est un facteur central de succès pour l'échange de données médicales entre prestataires de soins. Ils relèvent que le succès passe également par un système d'échange avec une **interface conviviale**, permettant des échanges rapides et l'**accès en temps réel** aux informations. Plusieurs d'entre eux sont d'avis que l'échange de données médicales électroniques permettra d'éviter des doublons, de perdre des documents importants et d'améliorer la vue d'ensemble des informations liées au patient. Suivent le besoin d'établir un « accès facilité » à l'information transmise via les nouveaux instruments proposés, ainsi que la nécessité de garantir la « confidentialité » des contenus.

Les médecins soulignent que le « **temps** », soit l'augmentation des charges administratives, liée aussi à la **complexité** et la **lenteur des programmes**, demeure le principal obstacle à l'échange de données médicales entre prestataires de soins soulevé par les médecins qui ont participé à l'enquête. Certains disent que le dossier papier est plus rapide. Suit l'obstacle de la « **motivation** », puis de la **peur** et de la **résistance au changement**, avec la manifestation de doutes sur l'utilité véritable du dossier électronique et de craintes de ne pas savoir comment utiliser les nouveaux outils. Dans une moindre mesure, sont cités comme obstacles la « protection », la « confidentialité », ou encore du « secret » des données.

Le partage électronique de données entre prestataires de soins (cybersanté) est considérée comme souhaitable et en mesure d'apporter une valeur ajoutée aux activités médicales, dans l'ordre pour :



La cybersanté doit garantir, selon les médecins, dans un premier temps un échange efficace d'informations pour les données suivantes :

- médicaments prescrits à la sortie de l'hôpital ;
- résultats de laboratoire ;
- rapport d'examen (radiologie, pathologie, épreuves fonctionnelles) ;
- lettre de sortie d'hospitalisation (rapport définitif) ;
- avis de sortie d'hospitalisation (rapport provisoire) ;
- avis spécialisé (rapport d'un spécialiste) ;
- liste des problèmes médicaux ;
- existence et coordonnées d'un représentant thérapeutique et de directives anticipées

La majorité des médecins est disposée à transmettre de manière électronique un extrait des données médicales de leur propre cabinet/institution à d'autres prestataires de soins du système neuchâtelois (83.2% ; 124). A savoir que 16% (soit 25 médecins) y sont opposés.



Rapport complet
d'enquête SNM

Pour obtenir le résultat détaillé du sondage :